



Madame, Monsieur, chers amis,

Notre conseil municipal a voté son budget 2018.

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour l'année civile.

Notre budget 2018 a été voté le 10 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 04 avril 2018. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette sans avoir recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu

comme le budget d'une famille: le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations salle, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les **recettes de fonctionnement** 2018 représentent **1 137 775.41 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les **dépenses de fonctionnement** 2018 représentent **542 553.73 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (**595 221.68 €** pour 2018), c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune : Les impôts locaux (en 2017 : 272 412 €, prévisions 2018 : 274 434 €),

Les dotations versées par l'Etat,

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Budget 2018



b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Voir graphiques page 3

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux encore cette

année :

. Taxe d'habitation	7.91 %
. Taxe foncière sur le bâti	12.90 %
. Taxe foncière sur le non bâti	101.74 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **274 434 €**.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment communal, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Le volume total des **dépenses d'investissement** est de **1 555 316.63 €**. Les projets d'équipement et de travaux représentent 754 252.49 € du total et portent essentiellement sur les domaines suivants :

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Création de la Maison des Associations
- Création de la Maison des Chasseurs

- Création d'une boulangerie
- Travaux de voirie : Chemin du club hippique, Brossel, Rue des Roches
- Cimetière
- Ecole : Dortoir et Cour
- Eclairage public
- Aménagement terrain de pétanque
- Huisseries Logements Rue de la Bascule

Le volume total des **recettes d'investissement** est de **1 555 316.63 €**. Les principales recettes sont :

- Affectation de résultat fonctionnement N-1 :	541 959.45 €
- Virement de la section de fonctionnement :	595 221.68 €
- Subventions diverses :	338 831.79 €
- FCTVA :	78 500.00 €
- Taxe d'aménagement :	5 000.00 €

d) Les subventions d'investissements prévues:

- de l'Etat : DETR :	143 668.00 €
- de la Région :	20 000.00 €
- du Département :	74 600.24 €
- Agglo Pays d'Issoire :	58 713.55 €

IV. Données synthétiques du budget - Récapitulation

Recettes et Dépenses de fonctionnement : 1 137 775.41 €

Recettes et Dépenses d'investissement réparties comme suit :

- Dépenses :

Crédits reportés de 2017 :	209 482.80 €
Nouveaux crédits :	1345 833.83 €
TOTAL :	1 555 316.63 €

- Recettes :

Crédits reportés de 2017 :	296 793.99 €
Nouveaux crédits :	1 258 522.64 €
TOTAL :	1 555 316.63 €

Principaux ratios


La capacité d'autofinancement (CAF) est stable et est égale à 509 034 €, notamment grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

Etat de la dette

Le ratio de désendettement est 1.31. Notre volonté de désendettement est constante depuis plusieurs années.

Le Maire, G. CHASSANY

*La déménagement
au Broc!*



Locaux neufs pour notre
boulanger.
Installation imminente

Nouveau



Nous pouvons désormais profiter d'un **terrain de pétanque flambant neuf** situé à côté du bistrot. A l'heure des premiers rayons de soleil, il sera un nouveau lieu de rendez-vous et de compétitions entre amis et voisins.



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

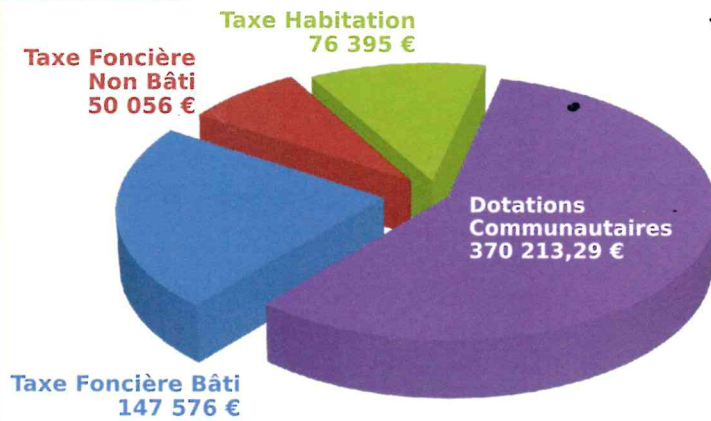
Il est décidé de reprendre, comme l'an passé, les excédents de l'année précédente dès le budget primitif et il ne sera pas établi de budget supplémentaire.

BUDGET COMMUNE

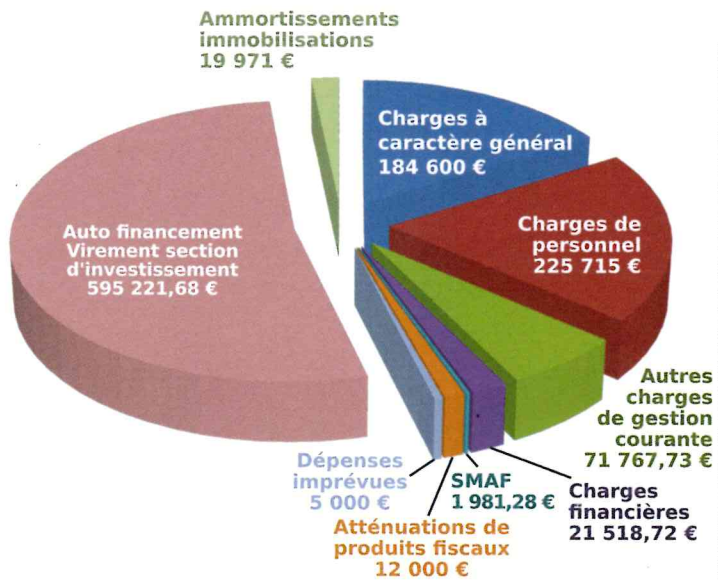
Les recettes et les dépenses s'équilibrent. La section de fonctionnement s'élève à 1 137 775.41 € et la section d'investissement à 1 555 316.63 €.

BUDGET CCAS

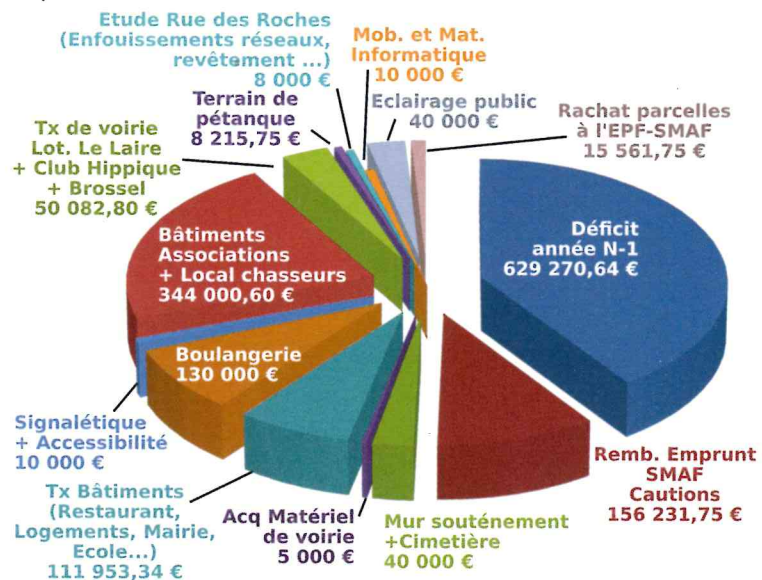
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 6 250 €.



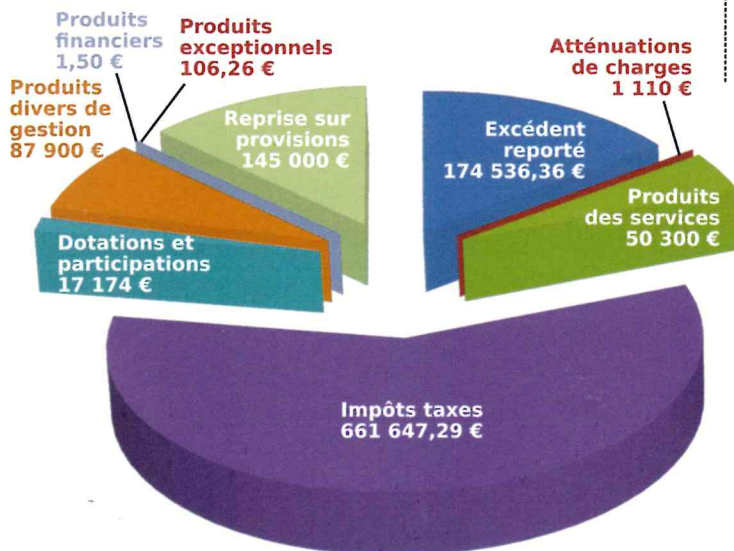
Dépenses de fonctionnement



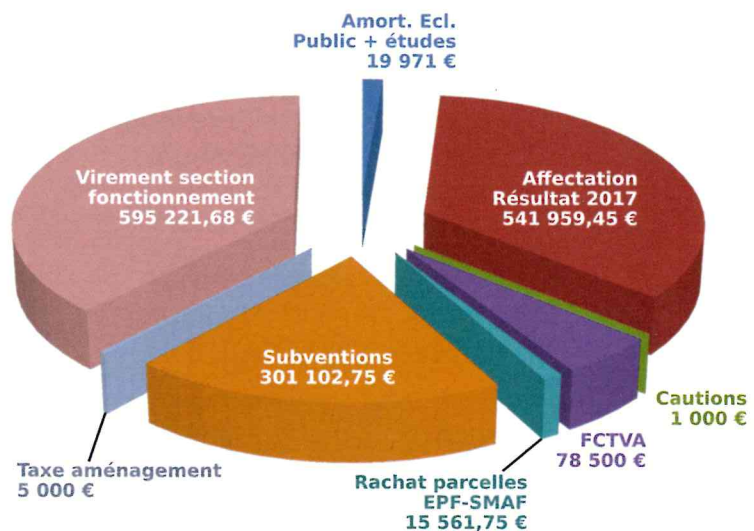
Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



Subventions aux associations

- ABCA	200 €	- Club Entraide et Amitié	150 €
- Amicale des chasseurs	150 €	- Carbabroc	150 €
- Bazaltik	100 €	- A.P.E. (Asso Parents d'Elèves)	150 €
- Conseilères municipales	40 €	- Paint Ball	100 €
- Coopérative Scolaire	300 €	- SOS Animaux	447,20 €



"Origines"



Nouveau nom de notre restaurant
Nouveau chef
Bienvenue à lui et toute son équipe
Réouverture le 4 juillet

Rappel au civisme

Stop aux dépôts sauvages !

Des pneus et autres déchets toxiques et polluants ont été déposés en bordure de l'Allier. La nature n'est pas une poubelle.

Rappel : Pour tout abandon sauvage de déchets, vous êtes passibles d'une amende de 38 à 1 500 € (articles R610-5, R632-1, R635-8 et R644-2 du code pénal)



**Ayez le réflexe déchetterie !
C'est gratuit !**

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Issoire

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi
Hiver 01/10-31/03 8h-18h
Eté 01/04-30/09 8h-19h

Mairie de Le Broc

Contact Mairie de Le Broc : 04 73 89 11 22

Horaires Mairie de Le Broc :

Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h30

Permanence du Maire : Le vendredi de 13h30 à 15h

Les autres jours sur rendez-vous

Journal local de Le Broc

Coordination, Conception, Réalisation, Impression :

Yucca One - Place des Safournières - 63500 Le Broc

04 11 93 05 21 - contact@yuccaone.com

Rédaction : Mairie de Le Broc

Photos : Mairie de Le Broc

Tirage : 500 exemplaires

Naissances
23/04/2017 : CHARBONNIER Arthur
04/06/2017 : LEOTOING Léa
18/06/2017 : GARGOWITCH Chloé
24/07/2017 : CHOUVY Kenzo
08/09/2017 : PEROCHON Nolan
15/09/2017 : GRANGE Louise
22/09/2017 : GAUDE Séréna
10/11/2017 : LAURENT Camille
28/12/2017 : COULON Violette
16/01/2018 : METTON Axel
16/01/2018 : METTON Antoine
08/03/2018 : CHAPOUL Julia

Mariage
26/08/2017 : CEA Benjamin et
TEZENAS DE MONTCEL Justine

Décès
03/08/2017 : DURIF Christian
06/09/2017 : BORNE Gisèle
17/09/2017 : BUYSSSENS Marc
27/11/2017 : LAFLUTE Emile
11/12/2017 : BOUQUET Isidore
11/12/2017 : SOUCHE Jeanne
22/01/2018 : ESPINASSE Henry
23/01/2018 : OUDART Claudine
26/01/2018 : LIEVAL Baptiste
12/04/2018 : RAYNAUD Paulette

Etat Civil

